



CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX MUNICIPAUX – 15140 SALERS

Entre : Monsieur le Maire de la commune de **SALERS**

D'UNE PART,

et

(1).....

D'AUTRE PART,

(1).....sollicite l'autorisation d'utiliser

(2).....du(3).....au.....de.....heures

à.....heures en vue d'organiser(4).....

I- DESIGNATION PRECISE DES LOCAUX / MATERIEL UTILISES (5)

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Salle des fêtes, rue du Couvent | <input type="checkbox"/> Salle du Camping, route du Puy Mary |
| <input type="checkbox"/> Cuisine d' l'école, rue du Couvent | <input type="checkbox"/> Salle des associations, rue du Beffroi |
| <input type="checkbox"/> | |

L'organisateur s'engage à occuper uniquement les locaux désignés ci-dessus, à les nettoyer et à les remettre en état après usage ainsi que tout meuble ou accessoire mis à disposition.

L'organisateur reconnaît avoir pris connaissance des consignes de tri sélectif des déchets et avoir procédé à une visite des lieux et plus particulièrement des locaux et voies d'accès qui seront effectivement utilisés.

II- **NOMBRE DE PARTICIPANTS** :

III- CONDITIONS DE PAIEMENT

La somme de€ devra être réglée avant la prise de possession des locaux au moyen d'un chèque libellé à l'ordre de **trésor public** ou vous sera réclamée par le Receveur Municipal. Une caution de€ sera versée pour les dommages éventuels. Le ménage, **en option**, sera facturé€.

IV- MESURES DE SECURITE

L'organisateur reconnaît avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et s'engage à les appliquer. L'organisateur reconnaît avoir constaté l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction (extincteurs, robinets d'incendie armés, etc.) et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.

V- ASSURANCE

L'organisateur reconnaît avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées dans l'établissement au cours de l'utilisation des locaux mis à disposition. Cette police portant le n°..... a été souscrite le.....auprès de

VI- RESPONSABILITE

Dans l'exécution de présent contrat, seule est engagée la responsabilité de l'organisateur.

La présence (6) d.....n'est pas obligatoire pendant l'occupation des locaux.

Fait à.....le.....

- (1) Nom et adresse de l'organisateur.
- (2) Désignation des locaux.
- (3) Date et heure.
- (4) Objet de la réunion ou de la manifestation
- (5) Cocher les cases concernées

L'organisateur,

Le Maire
ou le Chef d'Etablissement,